

----- Message transféré -----

De : **Jean-Pierre Simard** <j-pierre.simard@wanadoo.fr>

Date : 3 septembre 2009 11:24

Objet : chasse aux sorcières à l'Univ St-Etienne

Bonjour à tou-te-s.

J'ai reçu le 7 juillet un courrier du président de l'université me refusant l'éméritat après mon départ en retraite. L'éméritat au nom bien prétentieux consiste simplement à autoriser à un prof en retraite à poursuivre pour trois ans (renouvelable deux fois un an ensuite) ses recherches publiques, notamment lorsqu'il a encore au moins une thèse en cours. Or j'en ai encore 3, d'étudiantes dont les spécialités ne peuvent être reprises par un(e) autre stéphanois angliciste! L'importance de mes travaux justifie aussi pleinement l'octroi de ce statut sans conteste. Outre un interdit professionnel à mon encontre, c'est une démarche irresponsable envers trois doctorantes! Dans le même temps, le Président traduit en conseil de discipline 9 étudiants pris au hasard parmi les animateurs de la lutte du printemps dernier! Un collectif regroupant syndicats, associations, mouvements de jeunes et d'étudiants, Ligue des Droits de l'homme etc... vient de se mettre en place pour les défendre (pétition, manifestation etc...). Je participe activement à ce mouvement contre la chasse aux sorcières de triste mémoire.

J'ai, pour mon cas, envoyé le 17 juillet une lettre recommandée au Président, au VP scientifique et à la directrice du CIEREC qui n'a pas empêché une telle décision inique malgré la part importante de mon activité dans ce centre. Elle est dans le même temps en train de virer du centre tous les collègues "non productifs" selon les nouvelles normes de classification des chercheurs! Il y a donc une cohérence politique sarkozienne concertée et opiniâtre dans tout cela.

A ce jour aucun des trois ne m'a répondu ou n'a justifié ces décisions.
J'ai le soutien du SNESup national, de la FSU-42 et de Sud Education Loire.

Une action juridique va durer deux à trois ans, ce qui annule toute possibilité réelle d'obtenir gain de cause. Mais réagir constitue une publicité, une résistance indispensable, à cette chasse aux sorcières.

La démarche que je suggère est que individuels et associations écrivent sur son mel : president@univ-st-etienne.fr un message (modifiable bien sûr par chacun) du type suivant en m'adressant une copie (Jean-Pierre Simard <j-pierre.simard@wanadoo.fr>). Merci de répercuter cet appel avec une courte explication sans doute aux organisations de votre choix, aux personnes du collectif et au-delà.

Monsieur le Président,

Je vous demande instamment de rétablir dans ses droits à la recherche Jean-Pierre Simard, professeur récemment parti en retraite, injustement interdit d'éméritat (poursuite des activités de recherche institutionnelle et de direction doctorale) en raison de son engagement contre les réformes gouvernementales destructrice d'emploi et des spécificités d'une université ouverte à la promotion de tous.

Cet interdit professionnel et la traduction de 9 étudiants en Conseil de discipline que nous vous demandons d'annuler d'urgence portent gravement atteinte à l'image de votre établissement.

Rétablir rapidement Monsieur Simard dans ses droits permettra aussi et surtout de ne pas condamner le travail de ses trois doctorantes.

Recevez Monsieur le Président l'expression de notre colère vigilante.

Signature